Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 44 (1915)

Heft: 7

Rubrik: Rapport sur la marche de la Société de secours mutuels en 1914 [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

respiration courte et fortement accélérée, la pâleur de la face ou sa coloration subite. Pendant la pluie ou la neige, on pourra, dans les écoles où il n'y a pas de local *ad hoc*, faire quelques mouvements libres dans les corridors ou entre les bancs. Mais on devra exercer en plein air chaque fois que le temps le permettra (Dœx).

Il serait presque impossible, et d'ailleurs inutile, de vouloir déterminer les exercices à faire exécuter dans chaque leçon ; il faut en laisser le choix et la coordination à l'initiative de l'institutrice. A elle de s'inspirer des conditions dans lesquelles se trouvent ses élèves et de combiner le travail d'après les besoins de sa classe. Qu'il nous suffise de dire que, généralement, toute leçon de gymnastique se composera de un ou deux exercices pris dans un des groupes ci-après, et en rapport avec l'âge et l'instruction des élèves :

1° Exercices d'ordre et de marches. 2° Exercices libres : Mouvements des jambes et des bras dans des attitudes variées. Equilibres sur le sol et sur la poutre. 3° Espalier et banc : suspensions et appuis avec ou sans appui des pieds, le corps incliné avec ou sans progression. 4° Courses. — Sautillements : jeux impliquant l'action de courir. 5° Exercices libres : mouvements du corps. Flexion, extension, mouvements latéraux et rotation. 6° Sauts variés de pied ferme et avec élan. — Jeux gymnastiques impliquant le saut. 7° Exercices respiratoires et marches lentes.

Par un choix judicieux d'exercices, on peut supprimer l'une ou l'autre de ces catégories, et la remplacer par un travail d'un autre genre, exigeant une dépense de force équivalente.

Ainsi enseignée, la gymnastique produit des effets salutaires, dont l'importance ne peut être contestée.

Guillaume STERROZ.

RAPPORT

sur la marche de la Société de secours mutuels en 1914.

(Suite et fin.)

Les nombreuses modifications que le caissier a dû apporter dans l'établissement de ses comptes annuels sont aussi une des conséquences de l'acte de reconnaissance. Des formulaires officiels nous ayant été adressés, il a fallu les remplir ponctuellement et les expédier à l'Office fédéral. Ce travail se renouvellera chaque année. Il met en pleine évidence la besogne considérable du caissier et les responsabilités toujours plus

grandes qui lui incombent ; ses importantes fonctions ne sont, certes, rien moins qu'une sinécure. Comme les années précédentes, nous extrayons des comptes de l'exercice écoulé les données principales que nous consignons dans le présent rapport.

a) Recettes.

Solde actif du dernier compte	Fr.	722 05
Produit des cotisations	»	3,585 —
Finances d'entrée	»	85 —
Cotisations secours au décès	»	865 —
Subside de la Confédération (avance pour 1914)	»	720 —
Intérêts des capitaux	»	280 25
Reçu du Receveur d'Etat du district de la Broye (produit d'un jugement)	»	1 80
Total des recettes	Fr.	6,259 10

b) Dépenses.

Indemnités de maladie	Fr.	2,572 —
Indemnités au décès	»	591 —
Frais d'administration	»	450 25
Placements	»	1,000 —
Secours aux Belges	»	30 20
Total des dépenses	Fr.	4,643 45
Excédent des recettes	Fr.	1,615 65

Etat de fortune.

a) Obligations : Caisse hypothécaire	Fr.	1,000 —
Banque populaire suisse	»	3,000 —
Cédule hypothécaire	»	860 —
Emprunt fédéral 5 %	»	1,000 —
b) Carnet d'épargne, Banque populaire suisse	»	1,600 95
c) En caisse	»	14 70
Total de l'avoir au 31 décembre 1914	Fr.	7,475 65
Au 31 décembre 1913, l'avoir s'élevait à	»	5,582 05
Augmentation en 1914	Fr.	1,893 60

Sans faire de longs commentaires sur ces comptes qui prouvent péremptoirement par eux-mêmes la solidité des bases sur lesquelles notre Caisse est assise, nous nous permettons de donner quelques détails sur la rubrique : Indemnités de maladie. Les 2,572 fr. inscrits à ce poste ont été distribués, à titre de secours-maladie, à 33 instituteurs et 13 institutrices, la plupart encore en activité. Voici, par nombre de cas, les maladies qui ont sévi parmi le personnel enseignant affilié à notre société : rhumatisme 3, bronchite 10, hernie inguinale 2, troubles gastriques 3,

grippe 2, nervosité 2, vertige 2, maladie du rein 1, accouchement 1, phtisie pulmonaire 1, dilatation d'estomac 1, angine 1, laryngite 1, congestion pulmonaire 1, maladie du foie 1, ulcère d'estomac 1, troubles cardiaques 1, endocardite 1, entérite 1, emphysème 1, pneumonie 1, érysipèle 1, polyarthritisme 1, phlegmon 1, appendicite 1, enteriolite 1. Trois instituteurs ont été victimes d'un accident : luxation du pied, blessure suivie de plaie purulente à la jambe, ruade de cheval.

Deux institutrices ont bénéficié respectivement d'un secours de 100 et 104 fr. ; sept instituteurs particulièrement éprouvés, eux aussi, ont touché des indemnités s'élevant à 98, 122, 124, 138, 146, 187 et 270 fr. (ce dernier chiffre est le maximum prévu par l'art. 17).

Au cours de l'année 1914, nous avons eu à enregistrer deux décès parmi nos sociétaires : Mlle Aebischer, ancienne institutrice à Onnens, décédée à Fribourg, et M. Emile Mathey, instituteur à Belfaux. Ces deux collègues avaient à leur actif plus de 30 années de bons et loyaux services consacrés à la cause de l'enseignement. Au moment où ils auraient pu jouir d'une retraite bien méritée, la mort les a surpris, mettant fin à des souffrances chrétiennement supportées. La vie de Mlle Aebischer a été celle d'une institutrice exemplaire, faite de travail et de dévouement. Nous garderons tous également longtemps dans notre mémoire le souvenir de M. Mathey, dont l'heureux caractère, la jovialité inaltérable, l'enjouement de bon aloi animaient si agréablement nos réunions. Le montant de 591 fr. a été réparti aux héritiers de ces deux défunts.

Personne ne sera surpris, croyons-nous, de voir figurer au chapitre des dépenses l'allocation du modeste montant de 30 fr. en faveur des malheureux Belges dont la détresse navrante a ému tout le monde civilisé. L'élan de commisération et de générosité qui a jailli de tous les cœurs sensibles à leur égard a été si spontané et si général que nous aurions eu vraiment mauvais gré de ne pas y faire participer notre Caisse, fruit de la solidarité.

La rubrique « Frais d'administration » accuse, cette année-ci, un chiffre relativement élevé au sujet duquel quelques indications de détail nous paraissent nécessaires. Des 450 fr. 25 que comporte la dite rubrique, 350 fr. 25 ont servi à couvrir les frais d'administration proprement dite, soit la gestion et l'expédition des affaires courantes de la Société. Un montant de 162 fr. 70 a été versé aux imprimeries Saint-Paul et Delaspre pour le règlement de notes d'impression de différents formulaires : rapport 1913, état nominatif, statuts, circulaires, attestations médicales. L'envoi de ces diverses pièces aux sociétaires, la correspondance ordinaire concernant les demandes de secours sans oublier celle relative à l'*Almanach du Père Girard,* ont occasionné des dépenses considérables en papier à lettre, timbres, enveloppes, etc. La cotisation de notre Caisse-maladie à la Fédération fribourgeoise des groupements mutualistes s'est élevée à 14 fr. 35, à raison de 5 cent. par membre. 100 fr. ont été affectés à titre de commissions au Comité de direction, soit 50 fr. d'allocation extraordinaire accordée par le Conseil d'administration pour l'élaboration des nouveaux statuts, 30 fr. de gratification annuelle au caissier et 20 fr. au secrétaire.

C'est avec une particulière satisfaction que le Comité de direction a vu se clore l'exercice 1914. Au commencement de l'année, notre préoccu-

pation capitale a été l'obtention de la reconnaissance fédérale. Nous l'avions annoncée si souvent dans les rapports antérieurs que nous nous devions à nous-mêmes de hâter le plus tôt possible le dénouement de la question. C'est maintenant chose faite. La guerre actuelle est bien venue poser quelques obstacles à la gestion normale des affaires de notre Caisse, mais ceux-ci ont été d'ordre tout à fait secondaire. Peu importe, du reste, quelques avaries, pourvu que le navire arrive à bon port avec sa cargaison. On voudra bien nous rendre cette justice que nous avons atteint le but que nous nous étions assigné. Nous terminons notre compte rendu en nous écriant : Vive la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois !

LE COMITÉ DE DIRECTION :

Le Secrétaire :	*Le Caissier :*	*Le Président :*
A. BONDALLAZ.	**Max HELFER.**	**E. VILLARD.**

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

Exercices extraits de nos Livres de lecture [1]

(Suite)

DEGRÉ INFÉRIEUR

Le verbe. — Le sujet.

Livre de lecture, page 46, chapitre XXXI.

A. A écrire au tableau noir :

1. Le jour commence. — 2. Le soleil se lève. — 3. Il se couche, etc.

N.-B. — Le mot qui fait quelque chose, c'est le *sujet*. Exemple : *a)* le *jour*, c'est le *sujet*. — *b)* Le mot qui *marque* que le sujet fait quelque chose, c'est le *verbe*.

Des exemples et des exercices analogues se continuent de la même façon et dans le même chapitre, ou ailleurs. — Chapitre IX, page 8.

Ecrivez le *verbe* dans les propositions suivantes :

1. Mon livre de lecture... deux couvertures.
2. Les feuillets... en papier.
3. L'auteur... le livre.
4. L'imprimeur... le livre.
5. Les lettres... noires.

[1] Voir *Bulletin* du 1er mars.